

United Nations  Nations Unies

DEPARTEMENT DE LA SURETE ET DE LA SECURITE

VEILLENZ A VOTRE SURETE ET A VOTRE SECURITE

Directives en matière de sécurité pour les femmes

2006

**Approuvées par le Comité de haut niveau sur la gestion en septembre
2006**

Table des matières

	PAGE
1. Introduction	03
2. Voyage vers le lieu d'affectation	04
Préparation préalable	04
Documents de voyage et informations sur la sécurité	04
Contact en cas d'urgence et numéros de téléphone utiles	04
Culture	05
3. Arrivée au lieu d'affectation ou à la mission	06
4. Sécurité pendant le voyage	07
5. Sécurité dans les hôtels	09
6. Sécurité au domicile	11
7. Transport	14
a. Transports publics	14
b. Taxis	14
c. Transport personnel	14
8. Sécurité personnelle	16
Considérations générales	16
9. Harcèlement sexuel	18
Incidents à caractère sexuel dans la rue	18
Harceleurs	19
Signalement	19
Travail	19
10. Sensibilisation au viol	23
Tactiques mises en œuvre par les violeurs	23
Motivations psychologiques courantes du violeur	24
Possibilités lors d'une agression	25
Le pour et le contre de l'autodéfense et de l'utilisation d'armes	25
Après une agression/Déclaration	26
Étapes du rétablissement	27
a. Phase aiguë: désorganisation	27
b. Ajustement au monde extérieur	28
c. Processus à long terme: la réorganisation	28
d. Résolution	29
Premiers soins psychologiques	29
Références	31

1. Introduction

1. La responsabilité en matière de sûreté et de sécurité de tous les membres du personnel des Nations Unies incombe au premier chef au gouvernement du pays hôte. En outre, le dispositif de gestion de la sécurité des Nations Unies¹ est chargé de veiller à la sûreté et à la sécurité de tous les membres du personnel des Nations Unies et vous, en tant que femmes, ne faites pas exception à cette règle. Cela dit, en tant que membre du personnel des Nations Unies, vous êtes responsables de vos actes et comportement propres et de la façon dont ils affectent votre sécurité. En outre, vous devez agir préventivement pour votre propre sûreté et sécurité et prendre les mesures requises pour veiller à assurer dans toute la mesure du possible votre sécurité dans une situation donnée.

2. Les directeurs et les cadres ont également une responsabilité: ils doivent veiller à ce que, autant que possible, la sûreté et la sécurité des femmes soient prévues dans leur processus de gestion de la sécurité.

3. Les présentes lignes directrices ne concernent pas uniquement les femmes; les collègues masculins doivent également les connaître afin de mieux partager les préoccupations des femmes et de leur apporter au bon moment l'aide qui convient. Ce processus ne doit pas nécessairement être complexe. La simple connaissance des menaces et des risques auxquels sont confrontées les femmes et la sensibilisation à ces menaces et à ces risques devraient inciter nos collègues masculins à prendre les mesures modestes mais efficaces qui contribueraient à garantir la sûreté et la sécurité des membres féminins du personnel.

4. Les présentes lignes directrices sont le résultat de demandes précises formulées par le personnel féminin, qui souhaitait recevoir des indications sur la manière d'aborder les questions de sécurité sous l'angle des femmes. Elles ne se veulent pas exhaustives, mais sont destinées à compléter les mesures existantes dans un lieu d'affectation ou une mission déterminés et à vous aider à prendre en main votre propre sûreté et votre propre sécurité dans votre vie professionnelle ou privée. Elles ont été empruntées à une série de sources existantes accessibles au grand public, et une liste de documents est fournie en annexe au cas où vous souhaiteriez approfondir le sujet.

¹ Voir la publication des Nations Unies «La sécurité hors Siège, Guide à l'usage des fonctionnaires des Nations Unies», 1998.

2. Voyage vers le lieu d'affectation

Préparation préalable

1. Lorsque vous partez en vacances, vous planifiez le trajet et vous vous préparez, pour vous assurer non seulement que les vacances seront agréables mais aussi que votre sûreté et votre sécurité seront maximales. Il devrait en être de même pour la préparation du voyage en mission ou vers un lieu d'affectation, si ce n'est que cette préparation doit comprendre certains aspects propres aux Nations Unies. Vous trouverez ci-dessous certains éléments que vous devriez systématiquement incorporer dans votre planification du voyage et dans ses préparatifs.

Documents de voyage et informations sur la sécurité

2. Vous veillerez à être en possession des documents de voyage nécessaires (billets d'avion, visas, documents médicaux, attestation de fréquentation du programme Notions de base de sécurité des services extérieurs — CD-ROM, habilitation de sécurité si vous vous rendez dans un pays où une phase du plan de sécurité est en vigueur). Il existe en outre certaines informations complémentaires sur la sécurité que vous devriez joindre à vos documents de voyage.

3. Pour tous les pays, y compris ceux où aucune phase de sécurité n'est d'application, vous devez vous assurer que vous possédez le bulletin mensuel le plus récent sur les consignes de sécurité à l'intention des voyageurs. Ce bulletin peut être obtenu auprès du Département de la sûreté et de la sécurité (UNDSS), du Conseiller principal pour la sécurité, du Coordonnateur des mesures de sécurité des services extérieurs, de l'Agent habilité ou par l'intermédiaire de votre bureau local. Demandez un exemplaire de ce bulletin mensuel lorsque vous introduisez votre demande d'habilitation de sécurité et demandez s'il existe des problèmes de sécurité particuliers pour les femmes. Si vous vous rendez dans un pays où aucune phase de plan de sécurité n'est en vigueur, vous devriez poser les mêmes questions; l'absence de phase de sécurité en application ne signifie pas qu'il n'y aura pas de menaces ou de risques en matière de sécurité. Vous pouvez également accéder au bulletin sur les consignes de sécurité à l'intention des voyageurs en vous rendant sur le site Web du Département de la sûreté et de la sécurité à l'adresse <http://extranet.unsystem.org/undss/home.asp>.

4. Faites des copies des documents importants, notamment votre passeport, votre laissez-passer et vos visas éventuels; portez une série de ces copies sur vous et laissez-en une autre en dehors du lieu d'affectation en la confiant à votre famille ou vos amis. Les autres documents dont vous pourriez faire des copies sont:

- a. les cartes de crédit
- b. le permis de conduire
- c. les numéros des chèques de voyage.

Contact en cas d'urgence et numéros de téléphone utiles

5. Dans le cadre de vos préparatifs de voyage, vous devriez connaître les numéros de téléphone des personnes que vous pourriez devoir joindre en cas d'urgence, y compris les numéros de tous les points de transit éventuels sur le trajet vers votre destination finale. Avant de voyager, vous devriez vous assurer que vous possédez les renseignements de contact suivants:

- a. Les nom et numéro de téléphone de l'Agent habilité, du Conseiller principal pour la sécurité, du Coordonnateur des mesures de sécurité des services extérieurs ou de l'Agent de sécurité de l'organisme au lieu de destination.
- b. Les nom et numéro de téléphone de votre représentant ou chef de bureau à votre destination finale.
- c. Les noms et numéros de téléphone du personnel de sécurité à tous les points de transit sur le trajet vers votre destination finale.
- d. Les noms et numéros de téléphone du personnel de sécurité au siège de votre organisation, y compris la personne à joindre en dehors des heures normales de bureau.
- e. Les nom et numéro de téléphone de la personne qui vous accueillera à l'arrivée à destination.
- f. Le nom et numéro de téléphone de l'hôtel où vous séjournerez pendant votre mission ou dès votre arrivée au lieu d'affectation ou à la mission.

Culture

6. En tant que membre du personnel des Nations Unies, vous êtes censée avoir certaines notions de la culture locale du pays où vous vous rendez. Pour beaucoup d'entre nous, ce n'est pas le cas et nous comptons dès lors sur nos collègues pour nous informer complètement à l'arrivée à destination sur la culture et les coutumes locales. Prenez l'initiative de vous préparer avant l'arrivée au lieu d'affectation ou de mission et essayez de vous informer le plus possible avant votre départ sur la culture, les coutumes et les attentes locales. Vous devriez être prête à modifier votre vision des cultures concernées ainsi que votre comportement habituel.

7. Un des principaux soucis pour la plupart des femmes est de connaître les habitudes vestimentaires du pays où elles se rendent. Ici aussi vous pouvez, avant votre départ, interroger vos collègues et vous rendre sur le site Web consacré aux voyageuses, qui offre des conseils et des renseignements pour un grand nombre de pays. On le trouve à l'adresse suivante: <http://www.journeywoman.com/ccc/default.html>.

8. Vous devriez être consciente du fait que vos agissements non verbaux peuvent, dans certaines situations, attirer une attention que vous ne souhaitez pas. Un geste amical ou un contact physique anodin peuvent être considérés différemment dans d'autres

cultures et créer un risque pour vous. Dans certaines cultures, même un simple contact oculaire avec un homme peut être interprété comme une invitation.

9. Si vous faites l'objet d'actes ou de gestes qui ne sont pas acceptables selon vos propres normes culturelles, vous devriez informer l'auteur qu'il commet un tel acte ou un tel geste. Il ignore peut-être vos normes culturelles ou même qu'il vous choque. Si vous ne savez pas exactement comment informer quelqu'un que son acte ou son geste est choquant, prenez contact avec votre responsable administratif ou du personnel pour qu'il vous donne des indications à ce sujet.

3. Arrivée au lieu d'affectation ou à la mission

1. À l'arrivée au lieu d'affectation ou à la mission, il convient de chercher la personne qui doit vous accueillir. Si vous ne la connaissez pas encore, vérifiez son identité. Si la personne désignée pour vous accueillir n'est pas là, attendez quelques instants: elle est peut-être en retard. S'il y a un autre organisme des Nations Unies qui accueille ses membres, demandez-lui s'il peut vous aider et vous procurer un moyen de transport pour vous rendre à votre destination. Ne prenez un taxi que si vous savez qu'il n'y a pas de risque.

2. Si vous ne pouvez pas appeler vos numéros de contact parce qu'il n'y a pas de téléphone, adressez-vous à quelqu'un à l'aéroport. Dans beaucoup de pays où vous vous rendez, le personnel de l'aéroport est informé de la présence des Nations Unies et entretient généralement des contacts avec les bureaux des Nations Unies. Faites appel à lui et demandez s'il peut joindre quelqu'un qui peut assurer votre transport sans risque. Vous pouvez aussi communiquer au personnel de l'aéroport le numéro de téléphone de votre bureau et/ou du Conseiller principal pour la sécurité, du Coordonnateur des mesures de sécurité des services extérieurs, de l'Agent habilité ou de l'Agent de liaison pour les questions de sécurité et demander qu'il vous aide à joindre une de ces personnes.

3. Une de vos premières priorités devrait consister à demander au Conseiller principal pour la sécurité, au Coordonnateur des mesures de sécurité des services extérieurs ou à l'Agent habilité de vous informer des questions qui touchent à la sécurité avant de sortir explorer votre nouvel environnement. Ce service devrait normalement être assuré de manière automatique lors de votre première journée au bureau. Si ce n'est pas le cas, demandez-le.

4. Sécurité pendant le voyage

1. Lorsque vous planifiez votre voyage vers un lieu d'affectation ou une mission, vous devriez planifier votre itinéraire de manière à éviter les longues attentes dans les aéroports. Vous devriez aussi planifier le moment de votre voyage, pour ne pas devoir transiter ou rester dans des aéroports à des moments où ils sont peu fréquentés, en particulier la nuit. Si vous avez un souci en matière de sûreté ou de sécurité en ce qui concerne l'itinéraire ou le moment du voyage qui vous est attribué par votre section Voyages, signalez-le à votre supérieur et demandez que l'on envisage de vous permettre de voyager dans des conditions optimales de sûreté et de sécurité.

2. Il est toujours bon de ne pas trop s'encombrer pour le voyage; transporter peu de bagages vous rendra plus mobile et réduira les causes de stress. Restez calme et ne laissez personne vous presser. Gardez vos effets à l'œil à tout moment.

3. Les voyageurs sont souvent exposés à un risque particulier: ils sont parfois désorientés et ne sont pas certains de la sécurité de leur environnement. Les conseils suivants vous aideront à améliorer votre sûreté et votre sécurité dans les aéroports:

- a. Les zones bien éclairées et animées seront les endroits les plus sûrs pour vous.
- b. Asseyez-vous à proximité d'autres personnes.
- c. Déplacez-vous si vous ne vous sentez pas à l'aise près de quelqu'un.
- d. Ayez l'air confiante et agissez de même – donnez l'impression que vous savez où vous allez et marchez sans hésitation.
- e. Vous pourriez envisager de répartir vos objets de valeur: une partie dans vos bagages, une autre sur vous. Par exemple, gardez votre portable dans vos bagages à main et votre argent dans votre poche ou dans une ceinture à billets.
- f. Tâchez d'être discrète au sujet des objets de valeur que vous transportez. Utiliser votre portable, transporter un ordinateur portable ou montrer des bijoux de valeur à votre amie indiquera aux voleurs que vous êtes une cible intéressante.
- g. Conservez vos cartes de crédit et vos chéquiers dans des endroits distincts. Si possible, portez les objets importants (documents de voyage, argent, cartes de crédit) sur vous, de préférence dans vos poches. Si vous devez utiliser un sac à main, choisissez un modèle avec courroie de cou ou bandoulière et des poches séparées, ce qui vous évitera de devoir sortir plusieurs objets pour mettre la main sur ceux dont vous avez besoin (pouvoir accéder à l'argent sans devoir enlever le passeport, et inversement). Même si vous utilisez une courroie de cou ou une bandoulière, tenez le sac sous le bras en marchant. Déplacez-vous en tenant contre vous le côté qui risque d'intéresser le plus un voleur à la tire; par exemple, sur les escalators des aéroports, tenez votre sac du côté du mur pour éviter que quelqu'un qui circule en sens opposé sur un escalator puisse s'en emparer mais, en rue, méfiez-vous des voleurs de sacs à moto.

- h. Ne mettez pas en évidence sur les étiquettes de vos bagages l'adresse de l'endroit où vous allez séjourner ou celle de votre domicile; indiquez de préférence les adresses de contact du bureau et les numéros de téléphone du bureau ou un numéro de portable auquel on peut vous joindre.
- i. Si vous étudiez une carte, faites-le dans le hall de l'hôtel ou lorsque vous êtes installée dans un restaurant, pour ne pas montrer que vous êtes une étrangère. Se tenir arrêtée dans la rue pourrait susciter une aide non souhaitée et de fausses indications d'itinéraire, ou vous rendre vulnérable aux pickpockets pendant que vous vous concentrez sur l'endroit où vous voulez aller.

5. Sécurité dans les hôtels

1. Les hôtels sont des endroits de choix pour les voleurs: ils y peuvent repérer des personnes confiantes, fatiguées après leur long voyage et moins vigilantes ou désorientées par leur nouvel environnement. Des personnes apparemment fiables qui se prétendent policiers ou agents de sécurité peuvent vous aborder et offrir de vous aider ou de vous accompagner dans l'hôtel pour assurer votre sécurité. Vous devriez être au courant ces possibilités et vous adresser uniquement au réceptionniste ou au personnel de l'hôtel. Les points qui suivent doivent aussi être pris en considération:

- a. Demandez une chambre située entre le deuxième et le septième étage. Les chambres situées plus bas que le deuxième étage offrent un accès trop facile à des visiteurs, et celles qui sont situées plus haut que le septième peuvent être hors de portée du matériel de lutte contre l'incendie.
- b. Demandez une chambre située à proximité de l'ascenseur, ce qui vous évitera de devoir circuler dans un long corridor vide.
- c. N'hésitez pas à demander que quelqu'un vous accompagne jusqu'à votre chambre. Si, en arrivant à votre chambre, vous constatez que la porte est ouverte ou n'est pas fermée à clef, n'entrez pas. Demandez à la personne qui vous accompagne de vérifier la chambre et de s'assurer qu'il n'y a personne à l'intérieur. Si personne ne vous accompagne, retournez à la réception et demandez que l'on vérifie votre chambre ou que l'on vous en donne une autre.
- d. Avant d'entrer dans la chambre, demandez à celui qui vous accompagne de vérifier les armoires, la salle de bain et le balcon pour s'assurer qu'il n'y a personne.
- e. Envisagez d'acheter un petit arrêt de porte en caoutchouc à mettre sous la porte quand vous dormez ou prenez une douche. Il constituera une sécurité supplémentaire. À défaut, vous pouvez chercher dans la chambre quelque chose qui peut servir à cette fin.
- f. Fermez toujours la porte à clef lorsque vous quittez votre chambre, même quelques minutes.
- g. Une fois installée dans votre chambre, explorez l'étage et l'hôtel pour vous familiariser avec votre environnement. Repérez l'emplacement des sorties de secours par rapport à votre chambre et notez mentalement la distance à laquelle se trouve la sortie de secours en comptant le nombre de portes entre la sortie et votre chambre.
- h. Ne prenez pas une chambre si le réceptionniste en énonce le numéro à haute voix; veillez à ce qu'il l'écrive. Veillez toutefois à conserver votre numéro de chambre et votre clé dans des endroits différents ou, de préférence, mémorisez votre numéro de chambre et détruisez toutes les traces écrites.
- i. Si vous utilisez une salle de fitness dans l'hôtel, vérifiez d'abord si elle comporte des vestiaires pour les femmes et du personnel présent en permanence. Les salles

- de fitness se trouvent souvent dans des zones isolées de l'hôtel (par exemple, près du toit ou au sous-sol).
- j. Si quelqu'un vous suit, ne le conduisez pas volontairement à votre chambre. Retournez à la réception ou frappez même à une porte pour laisser passer la personne qui vous suit.
 - k. Lorsque vous donnez un pourboire à des portiers ou des garçons, n'exhibez pas votre portefeuille: ayez de la monnaie sous la main.
2. Faites attention à ce qui suit pendant votre séjour à l'hôtel:
- a. Si quelqu'un frappe à votre porte, ne considérez pas qu'il ou elle est la personne qu'il/elle dit être. N'ouvrez **pas** la porte mais appelez le réceptionniste pour vérifier l'identité de cette personne.
 - b. Si vous attendez quelqu'un, n'ouvrez **pas** votre porte entièrement. Utilisez plutôt le verrou et la chaîne et assurez-vous qu'il s'agit bien du visiteur que vous attendez.
 - c. **Ne** montrez **pas** la clé de votre chambre à des inconnus.
 - d. **Ne** laissez **pas** l'écriteau «veuillez faire la chambre» sur votre porte. Il signale aux gens que votre chambre est vide.
 - e. N'indiquez **pas** votre prénom sur des documents accessibles au public, notamment les formulaires d'enregistrement de l'hôtel ou les commandes de petit-déjeuner. Utilisez une initiale.
3. Avant votre départ, demandez dans quel hôtel vous logerez et vérifiez que son utilisation est recommandée par les Nations Unies. Le bureau qui vous accueille et/ou le Conseiller principal pour la sécurité, le Coordonnateur des mesures de sécurité des services extérieurs ou l'Agent habilité pourront vous guider à cet égard.

6. Sécurité au domicile

1. Le domicile est l'endroit où nous aimons tous nous savoir en sûreté et en sécurité. Pour s'en assurer pendant une affectation ou une mission, certaines recherches ou enquêtes seront probablement nécessaires. Vous pouvez songer à demander aux collègues quels sont les quartiers qui conviennent pour y résider. Vos collègues, en particulier vos collègues du pays, connaîtront mieux leur ville ou leur région: envisagez dès lors de faire appel à leur aide. Ils vous renseigneront rapidement sur les meilleurs zones et celles qu'il faut éviter. Dans une unité extérieure, examinez aussi la question avec votre Conseiller principal pour la sécurité, votre Coordonnateur des mesures de sécurité des services extérieurs ou votre Agent habilité pour vous assurer que vous respectez les Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile.

2. Dans les unités extérieures, demandez au Conseiller principal pour la sécurité, au Coordonnateur des mesures de sécurité des services extérieurs, à l'Agent habilité ou à l'Agent de liaison pour les questions de sécurité un exemplaire des Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile qui sont propres au pays. Ce document vous donnera un résumé détaillé des mesures de sécurité physiques que vous devriez prendre à votre domicile et vous informera de l'aide financière à laquelle vous avez droit pour assurer la sécurité de votre lieu de résidence.

3. Lorsque vous aurez repéré un logement qui peut convenir, examinez le voisinage à différents moments de la journée ou le soir. C'est particulièrement important si vous résidez dans une grande ville. Ici aussi, dans les unités extérieures, demandez au Conseiller principal pour la sécurité, au Coordonnateur des mesures de sécurité des services extérieurs ou à l'Agent habilité de votre organisme de procéder à une évaluation du domicile envisagé avant de signer tout contrat. Vous saurez ainsi quelles mesures de sécurité supplémentaires seront nécessaires avant de vous installer dans votre nouveau domicile.

4. Les mesures de sécurité physiques qui sont en place à votre domicile vous assurent la tranquillité d'esprit et vous permettent de dormir en paix. Il convient donc de tenir compte des points suivants:

- a. Assurez-vous que vos portes et vos serrures sont solides.
- b. Fermez vos portes à clef même lorsque vous êtes chez vous et même si vous ne vous absentez que quelques minutes.
- c. Veillez à ce que votre zone d'entrée soit bien éclairée.
- d. Envisagez de faire d'une zone de votre domicile une zone de sécurité: un endroit où vous pouvez vous abriter en cas d'agression et appeler à l'aide. Il pourrait s'agir d'une chambre munie d'une porte et d'un verrou solides, voire d'une salle de bain. Veillez à avoir une issue possible en cas d'incendie.
- e. Toutes les fenêtres devraient être munies de stores, de rideaux ou de volets.
- f. N'inscrivez pas votre nom sur la sonnette de l'appartement ou sur la barrière.

- g. N'ouvrez jamais automatiquement votre porte: vérifiez toujours par le judas et n'ouvrez jamais aux inconnus.
- h. Si un inconnu vous demande d'utiliser votre téléphone, ne le laissez pas entrer. Proposez de téléphoner à sa place.
- i. Ne laissez jamais des inconnus entrer pour boire un verre d'eau ou utiliser les toilettes.
- j. Si possible, évitez de dormir les fenêtres ouvertes si vous êtes au rez-de-chaussée ou au premier étage ou, à un étage supérieur, s'il y a un accès aux fenêtres. Utilisez un verrou sur la porte de votre chambre. Gardez à portée de main votre portable et le numéro d'urgence pour appeler à l'aide en cas de bruits suspects: les lignes téléphoniques peuvent être coupées.
- k. Demandez à tous les étrangers de montrer une pièce d'identité. Si vous n'avez pas demandé un réparateur, n'en laissez pas entrer un, même s'il affirme que le propriétaire lui a demandé d'effectuer un travail habituel. Vérifiez auprès du propriétaire l'identité exacte de la personne qui va se présenter et convenez avec lui d'un moment qui vous arrange.
- l. Avant d'utiliser des ascenseurs, demandez-vous d'abord s'ils sont fiables. Dans beaucoup de pays, les ascenseurs ne sont pas entretenus et sont très peu fiables. Vous devriez vous demander s'il n'est pas plus sûr d'utiliser les escaliers (là où c'est possible) plutôt qu'un ascenseur.
- m. N'entrez pas dans un ascenseur s'il y a quelqu'un à l'intérieur qui vous met mal à l'aise. Si vous êtes dans un ascenseur et que quelqu'un entre qui vous met mal à l'aise, descendez à l'étage suivant. Tenez-vous près du panneau de commande. Si vous êtes menacée, actionnez l'alarme et tous les autres boutons que vous pouvez atteindre, ce qui permettra à la porte de s'ouvrir à n'importe lequel des étages.
- n. Vérifiez les antécédents de toutes les personnes que vous envisagez d'engager comme personnel domestique. Le Conseiller principal pour la sécurité, le Coordonnateur des mesures de sécurité des services extérieurs, l'Agent habilité et l'Agent administratif peuvent prodiguer des conseils dans ce domaine. Demandez des références et vérifiez-les. La plupart des immeubles à appartements ont du personnel de nettoyage qui travaille dans tout l'immeuble et est connu (et souvent parent) du propriétaire. Il est conseillé d'avoir recours à ces personnes.
- o. Si vous constatez que le personnel domestique est malhonnête, demandez l'aide du Conseiller principal pour la sécurité, du Coordonnateur des mesures de sécurité des services extérieurs, de l'Agent habilité ou de l'Agent de liaison pour les questions de sécurité pour le congédier sur-le-champ et reconduire la personne hors de la maison. Signalez immédiatement que cette personne a été congédiée à tous les endroits (notamment les magasins) où elle peut avoir fait des achats sur votre compte.
- p. Ne confiez pas les clés de votre résidence au personnel domestique. Si vous ne pouvez l'éviter, installez un verrou spécial auquel le personnel domestique n'a pas accès et utilisez-le lorsque vous êtes à la maison.

- q. Veillez à ce que le personnel domestique sache quelles sont les mesures de sécurité que vous voulez voir appliquer: vérifier l'identité de tous les visiteurs avant d'ouvrir les portes; ne jamais accorder l'accès aux visiteurs non identifiés sans votre autorisation expresse; ne jamais communiquer à quiconque d'informations à votre sujet au téléphone; ne jamais discuter de vos affaires avec quiconque; vous avertir s'il y a quelqu'un de suspect près de la résidence, etc.
 - r. Apprenez à connaître vos voisins, en particulier les autres membres du personnel des Nations Unies.
5. Les autres mesures préparatoires que vous pouvez prendre sont:
- a. Tenir près du téléphone une liste de tous les numéros à contacter en cas d'urgence. Cette liste doit comprendre les numéros d'urgence du Conseiller principal pour la sécurité, du Coordonnateur des mesures de sécurité des services extérieurs, de l'Agent habilité et des Agents de liaison et des personnes relais pour les questions de sécurité, ainsi que tous les numéros d'urgence locaux, notamment les pompiers et les services médicaux.
 - b. Si vous rentrez chez vous tard le soir, demandez au chauffeur ou à un de vos collègues d'attendre jusqu'à ce que vous soyez dans votre maison ou votre appartement. Demandez-leur de ne pas partir tant que vous ne leur avez pas signalé que vous vous trouvez en sécurité dans la maison. Vous pourriez pour cela soit aller à la fenêtre et leur faire savoir que vous êtes rentrée chez vous sans problème, soit les appeler sur le radiotéléphone ou le portable.
 - c. Si vous embauchez des gardiens de sécurité pour votre résidence, demandez l'aide du Conseiller principal pour la sécurité, du Coordonnateur des mesures de sécurité des services extérieurs ou de l'Agent habilité. Il ou elle pourra vous orienter et veiller à ce que vous ayez recours à des gardiens dignes de confiance.

7. Transport

1. À votre arrivée au lieu d'affectation ou de mission, vous devriez vérifier quels sont les modes de transport public existants et demander quels sont ceux dont l'utilisation est conseillée. Il se peut que certains lieux d'affectation ou certaines missions n'autorisent pas les déplacements à pied, le jogging ou l'utilisation de certaines formes de transport: vérifiez-le auprès de votre Conseiller principal pour la sécurité, votre Coordonnateur des mesures de sécurité des services extérieurs ou votre Agent habilité.

a. Transports publics

- i. Planifiez votre itinéraire.
- ii. Comme pour toute sécurité personnelle, vous êtes le plus en sécurité dans les lieux fréquentés, dans la journée ou dans des lieux bien éclairés.
- iii. Essayez d'attendre dans des zones fréquentées ou bien éclairées.
- iv. Installez-vous près d'autres personnes ou près du chauffeur si vous êtes dans un autobus, ou près du conducteur si vous êtes dans un train.
- v. Si quelqu'un vous met mal à l'aise, changez de place. Il est important que vous ne vous asseyiez pas dans un endroit où quelqu'un pourrait vous coincer.

b. Taxis

- i. Si possible, utilisez des taxis enregistrés ou connus de la communauté des Nations Unies.
- ii. Si possible, téléphonez à l'avance et réservez votre taxi.
- iii. Évitez de héler un taxi dans la rue.
- iv. N'utilisez pas des taxis sans sigle.
- v. Ne vous installez pas à côté ou directement derrière le chauffeur. C'est vous (et non le chauffeur) qui pourrez ainsi contrôler la portière et vous pourrez surveiller le chauffeur.
- vi. Assurez-vous si possible que les serrures de sécurité enfants ne sont pas enclenchées.
- vii. Payez le chauffeur de taxi en restant dans le véhicule.
- viii. Relevez discrètement le nom du chauffeur et le numéro d'immatriculation du véhicule.

c. Transport personnel

- i. Évitez la routine et variez vos itinéraires.

- ii. Maintenez votre véhicule en bon état de marche et veillez à faire le plein lorsque le réservoir est à moitié vide.
- iii. Verrouillez toutes les portières et gardez vos sacs et autres objets de valeur hors de vue.
- iv. Ne vous déplacez pas seule en voiture, en particulier la nuit.
 - v. Ne transportez pas des inconnus ou des personnes que vous ne connaissez pas bien, ou n'acceptez pas de vous laisser transporter par eux.
- vi. Ne vous déplacez jamais en voiture sans moyens de communication appropriés, que ce soit votre radiotéléphone ou votre portable.
- vii. Assurez-vous que les zones de stationnement que vous choisissez sont sans danger, bien éclairées et fréquentées. Si vous vous garez pendant la journée, songez à ce que cette zone peut être la nuit tombée.
- viii. Connaissez les mesures à prendre en cas de panne et ayez avec vous les coordonnées de la ou des personnes à joindre en cas d'urgence.
- ix. Si un pirate routier tente de vous prendre votre véhicule, ne mettez pas votre vie en danger – si lui donner le véhicule vous sauve la vie et celle de votre famille, donnez-le lui. (Vous devriez consulter votre Conseiller principal pour la sécurité, votre Coordonnateur des mesures de sécurité des services extérieurs ou votre Agent habilité au sujet du risque de piraterie routière à votre lieu d'affectation/de mission).

8. Sécurité personnelle

1. Vous devez vous rappeler qu'en **dernier ressort**, c'est **vous** qui êtes responsable de votre propre sécurité. On ne recherche jamais volontairement les ennuis. Rester sur ses gardes à tout moment, tenir compte de l'environnement dans lequel on se trouve et adapter son comportement en conséquence peut vous éviter d'être victime d'une agression. En outre, en connaissant certaines précautions élémentaires et en songeant à les prendre, vous pouvez diminuer le risque d'incidents éventuels. Les remarques générales ci-dessous amélioreront votre connaissance de votre sécurité personnelle.

Considérations générales

- a. Ayez l'air confiante et agissez de même – donnez l'impression que vous savez où vous allez et marchez sans hésitation.
- b. Soyez consciente à tout moment de votre environnement et attentive à celui-ci, en particulier lorsque vous quittez ou rejoignez votre domicile, moments où se produisent la plupart des incidents. Si quelque chose vous paraît anormal, considérez que c'est le cas et évitez la situation.
- c. Suivez votre instinct. Si un endroit, une situation ou une personne vous met mal à l'aise, quittez-les immédiatement.
- d. Soyez discrète. Adaptez votre tenue vestimentaire et votre comportement au pays où vous travaillez. N'exhibez pas de bijoux, d'argent liquide ou d'autres objets de valeur qui peuvent attirer les voleurs potentiels.
- e. Évitez d'adopter les habitudes répétitives qui permettent à un observateur éventuel de prévoir facilement vos déplacements.
- f. Connaissez vos propres capacités. Soyez honnête avec vous-même et tenez compte de vos limitations.
- g. Ayez toujours avec vous votre portable ou votre radiotéléphone et programmez en tête de leur mémoire les numéros d'urgence.
- h. Informez toujours un membre de votre famille, un ami ou un collègue de vos projets: où vous vous rendez et à quel moment vous partez ou revenez. (Appelez-les lorsque vous arrivez à destination et lorsque vous rentrez chez vous).
- i. Répétez les actes que vous accompliriez si vous étiez confrontée à quelqu'un qui vous voudrait du mal. Il n'existe pas de bonne ou de mauvaise manière de réagir à une agression. Chaque situation sera différente. Vous êtes la seule à pouvoir décider de résister ou non à votre agresseur. Vous aurez généralement les choix suivants: négocier pour vous sortir de la situation; céder aux exigences qui vous sont formulées; appeler à l'aide ou crier «au feu»; fuir; vous battre.
- j. Faites du bruit. N'hésitez pas à attirer l'attention si vous êtes en danger: hurlez, criez, actionnez l'avertisseur de votre véhicule.
- k. Marche/Jogging
 - i. Marchez ou courez toujours en direction inverse de la circulation afin de voir ce qui s'approche de vous.

- ii. N'utilisez pas un baladeur lorsque vous marchez ou courez. Il vous empêchera d'être attentive à votre environnement et d'entendre ce qui se passe autour de vous.
- iii. Ne marchez ou ne courez pas seule: si possible, vous devriez toujours marcher ou courir avec des amis.
- iv. Si possible, variez vos itinéraires lorsque vous sortez marcher ou courir.
- v. Dites toujours à quelqu'un où vous allez et quand vous comptez revenir.

**SOUVENEZ-VOUS:
RIEN N'EST PLUS IMPORTANT QUE VOTRE VIE,
MEME PAS VOTRE EMPLOI**

9. Harcèlement sexuel

1. Le harcèlement sexuel consiste en avances sexuelles non souhaitées, une demande de faveurs sexuelles, un geste ou d'un comportement verbal ou physique à caractère sexuel ou tout autre comportement à caractère sexuel dont on pourrait raisonnablement attendre ou penser qu'il choque ou humilie une autre personne. Le harcèlement sexuel peut interférer avec le travail, devenir une condition d'emploi ou instaurer un climat intimidant, hostile ou inconvenant. Il peut intervenir sur le lieu de travail ou en dehors de celui-ci.

Incidents à caractère sexuel dans la rue

2. Vous êtes assise dans votre véhicule. Sur le côté de la route, un homme vous regarde avec insistance. Son regard vous suit lorsque vous descendez de voiture. Un homme vous croise, prononce une série d'obscénités puis disparaît dans la foule. Vous revenez à pied du club sur plage la nuit et vous entendez derrière vous des pas assourdis, qui s'accroissent lorsque vous accélérez.

3. Il n'existe probablement aucune femme qui n'a pas vécu une ou plusieurs expériences de ce type. Un sociologue a qualifié ces actes de «viol psychologique»: les regards insistants ou concupiscent, les remarques grossières et les autres comportements par lesquels les hommes terrorisent et intimident les femmes sans les toucher. Ces comportements peuvent être aussi destructeurs que leurs équivalents physiques.

4. La peur, la colère, l'humiliation, la vulnérabilité sont des réactions courantes chez les femmes qui ont été exposées à des incidents à caractère sexuel. Cette détresse résulte en partie du caractère impersonnel de l'agression. Elle est dégradante.

5. Comment faire face aux regards insistants ou concupiscent, aux obscénités murmurées, etc.? La seule règle absolue est: **EVITEZ LE DANGER**. Si vous connaissez votre environnement au point de vous y sentir en sécurité, vous pouvez envisager de réagir de la manière suivante:

- a. Ignorez les avances. Si un homme essaye uniquement de déclencher une réaction de votre part sans y parvenir, il se peut qu'il renonce.
- b. Vous pouvez envisager de faire face. Si vous vous arrêtez et demandez poliment «C'est à moi que vous parlez?», le harceleur peut se sentir embarrassé, en particulier s'il cherchait par ses actes à susciter la peur ou un sentiment d'insécurité;
- c. Après pareil incident, il est important que vous laissiez libre cours à vos sentiments et à votre indignation, afin de vous libérer l'esprit. Il n'y a pas de conseil précis à donner quant à la manière de laisser libre cours à ses sentiments: chaque personne aura sa méthode propre pour traiter les sentiments qu'elle éprouve après ce type d'incident. Certaines peuvent prendre

le temps d'y réfléchir, certaines recourent à l'exercice physique, d'autres parlent à une amie ou un ami.

Harceleurs

6. Si vous pensez être victime d'un harcèlement criminel, parlez-en à votre Conseiller principal pour la sécurité, votre Coordonnateur des mesures de sécurité des services extérieurs ou votre Agent de liaison pour les questions de sécurité ou signalez la question à la police. Vous devriez consigner et conserver les détails suivants sur ces incidents.

- a. Notez les incidents, les appels téléphoniques et autant de renseignements que possible concernant le ou les incidents, notamment la date et l'heure exactes.
- b. Essayez d'obtenir des preuves photographiques: notez par exemple s'il y a une caméra dans les endroits où vous êtes suivie, par exemple dans un centre commercial.
- c. Manipulez avec prudence et le moins possible tout paquet ou toute enveloppe que vous recevez. Mettez-les dans un sachet en plastique et conservez-les comme preuve.
- d. Veillez à communiquer à la police toute menace ou tout langage indécent.
- e. Avertissez vos collègues de travail ou vos voisins si vous connaissez la personne ou pouvez l'indiquer à vos collègues; ceux-ci pourront alors vous signaler toute personne suspecte qui surveille vos mouvements ou semble vous attendre.
- f. Modifiez vos habitudes quotidiennes, demandez à des amis de vous accompagner et essayez de faire connaître vos intentions autour de vous.
- g. Si vous recevez des menaces par téléphone ou d'autres appels malveillants, essayez de rester calme et de ne pas montrer votre émoi. Lorsque vous décrochez, dites «allo» et rien de plus. Si celui ou ceux qui appellent persistent, prenez l'appel mais posez le combiné de côté pendant quelques minutes. Éloignez-vous et raccrochez au bout d'un moment. Vous n'êtes pas obligée de recevoir et de prendre de tels appels. Vous pouvez envisager d'installer un répondeur pour filtrer vos appels et avoir une trace enregistrée des messages.

Signalement

7. Après tout incident ou harcèlement qui peut se produire en dehors du milieu de travail, vous pourriez envisager de le signaler à la police locale. Si vous travaillez dans des lieux d'affectation ou des missions où vous ne souhaiteriez pas signaler ces incidents à la police, vous préférerez peut-être les signaler à un fonctionnaire des Nations Unies. Il pourrait s'agir de l'Agent habilité, de l'Agent de sécurité des Nations Unies, de votre

représentant, du Conseiller du personnel, du médecin ou d'une de vos collègues. Vous pouvez aussi songer à signaler directement l'incident à votre Siège.

Travail

8. Le harcèlement sexuel est contraire aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux et, par conséquent, aux politiques des organisations du système des Nations Unies. Un certain nombre d'organisations ont, en réalité, adopté des procédures informelles ou formelles pour traiter les cas de harcèlement sexuel. Ces procédures peuvent être obtenues auprès des bureaux du personnel locaux. Le principe de base est d'être vigilante et prête à tout moment à pouvoir déterminer si vous faites l'objet de harcèlement sexuel. Pour vous aider à rechercher les situations qui pourraient être des signes de harcèlement sexuel, la liste de vérification suivante a été établie par le Working Women's Institute à New York:

- a. Quelle est l'attitude vis-à-vis des femmes sur votre lieu de travail? Existe-t-il des plaisanteries, des remarques, des graffiti ou des bandes dessinées qui sont dégradants pour les femmes? Vous désigne-t-on parfois comme la «petite amie» de quelqu'un ou vous appelle-t-on «chérie» au lieu d'utiliser votre nom?
 - b. Vous prend-on au sérieux comme travailleuse? Vous traite-t-on comme la fille, l'épouse, la petite amie ou la mère de quelqu'un? Vous complimente-t-on plus pour votre physique que pour votre travail? Vous dit-on qu'une tâche est trop dangereuse ou trop compliquée pour vous? Vous accuse-t-on de prendre l'emploi d'un homme?
 - c. Votre supérieur, collaborateur ou collègue vous serre-t-il dans ses bras, vous donne-t-il des tapes dans le dos ou vous prend-il par l'épaule pour vous expliquer quelque chose qui a trait au travail? Les intonations de voix, descriptions ou langage corporel sexuellement suggestifs font-ils partie des discussions relatives au travail?
 - d. Vous interroge-t-on constamment sur votre vie sociale ou personnelle? Un supérieur, collaborateur ou collègue est-il connu pour être un «aimable flirteur» ou a-t-il une réputation de playboy? Les femmes qui travaillent pour un même homme changent-elles souvent?
 - e. Vous fait-on sans cesse des compliments sur vos vêtements, votre aspect, votre physique?
9. Certaines formes courantes de harcèlement sexuel sont:
- a. les invitations incessantes à boire un verre, à dîner, à sortir;
 - b. le contact physique rapproché lorsque vous travaillez;
 - c. recevoir des dessins, des cartes, des cadeaux obscènes;
 - d. des flux incessants de courriels;
 - e. des gestes sexuels évidents qui vous sont adressés;
 - f. des visites impromptues dans votre chambre d'hôtel pendant vos voyages de mission;

- g. regarder fixement votre poitrine ou d'autres parties de votre corps;
 - h. toucher ou saisir votre corps;
 - i. des invitations ou des remarques à caractère sexuel;
 - j. des graffiti sexuels explicites;
 - k. des menaces ou des agressions physiques;
 - l. des pressions subtiles ou sous la contrainte pour obtenir des faveurs sexuelles.
10. Certains problèmes courants liés au travail que vous pouvez rencontrer si vous faites l'objet de harcèlement sexuel:
- a. critiques soudaines de votre travail;
 - b. pas de travail/trop de travail/du travail dangereux;
 - c. refus de formation ou de possibilités éducatives;
 - d. faire l'objet d'un rapport ou d'avertissements pour insubordination;
 - e. faire l'objet de pressions pour démissionner;
 - f. évaluation inexacte du travail;
 - g. refus des collègues d'assurer la formation ou de fournir des informations;
 - h. refus d'augmentations ou de promotions.
11. Lorsque vous êtes confrontée au harcèlement sexuel au travail, souvenez-vous que chaque situation est unique. Pour décider de la réaction à avoir à court et à long terme, prenez le temps de réfléchir au résultat que vous recherchez et aux risques que cela implique. Assurez-vous que vous vous sentez à l'aise par rapport aux stratégies que vous décidez d'adopter. Il se peut que ce qui produit les meilleurs résultats pour quelqu'un d'autre soit inopérant pour vous et dans les circonstances qui sont les vôtres.
12. Faites connaître dès que possible votre opposition au harcèlement sexuel. **Dites au harceleur que vous n'appréciez pas ce qu'il est en train de faire.** C'est à vous de décider comment vous allez l'exprimer, mais n'ignorez pas le harcèlement sexuel: il ne cessera pas tout seul.
13. Si le harceleur n'est pas votre supérieur, exposez le problème à votre supérieur direct en précisant bien le type, le moment et le lieu des incidents. Vous voudrez peut-être partager votre expérience avec quelqu'un en qui vous avez confiance, ce qui non seulement allégera votre isolement et votre incertitude et sera peut-être une source de conseils utiles mais contribuera aussi à corroborer vos déclarations si une plainte officielle est introduite par la suite. Cela dit, tant que vous ne savez pas exactement ce que vous voulez et quels sont vos droits, ne vous précipitez pas et ne révélez pas vos intentions. Faites confiance à votre instinct et prenez des décisions judicieuses par rapport à votre situation.
14. Il est essentiel que vous appuyiez chaque incident sur des documents. Tenez un livre de bord ou un journal personnel des incidents, des dates, des conversations réelles et des témoins. Ne le laissez pas sur le lieu de travail. Conservez les cartes, notes et cadeaux à caractère obscène; prenez des photos des graffiti. Exprimez verbalement au harceleur votre désaccord et faites-le si possible devant témoins. Incluez des déclarations qui

marquent que vous êtes mal à l'aise et reliez-les aux remarques ou au comportement qui interfèrent avec votre travail. Assurez-en le suivi sous une forme quelconque de correspondance écrite qui résume ce désaccord. Conservez des copies pour vos archives. Si vous avez un répondeur ou une boîte vocale qui vous fournit la preuve du harcèlement sexuel, conservez les bandes.

15. Tenez des copies des évaluations de travail positives ou des autres preuves qui indiquent que vous faites du bon travail. Conservez des copies des rapports qui ont été établis. Réfléchissez à la manière dont le harcèlement sexuel vous affecte. Quel ensemble de symptômes de stress psychologique, physique ou lié au travail éprouvez-vous? Si nécessaire, faites-vous examiner par un médecin privé et faites indiquer dans votre dossier ces symptômes de stress au travail. Le cas échéant, prenez contact avec des cadres supérieurs et plaignez-vous verbalement et par écrit de harcèlement sexuel. Conservez une trace de votre courrier. Sondez vos collègues pour voir qui compatit. Essayez de savoir si d'autres femmes ont été victimes de harcèlement sexuel.

16. Les cadres et les supérieurs hiérarchiques sont tenus de maintenir un environnement de travail harmonieux et doivent prendre des mesures rapides et adéquates pour traiter les incidents ou les incidents potentiels de harcèlement sexuel ou autres formes de harcèlement.

17. Les membres du personnel dont le comportement n'est pas conforme aux valeurs et aux objectifs des Nations Unies, au statut et au règlement du personnel de leurs organisations respectives et aux Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux sont passibles de mesures disciplinaires ou d'autres mesures appropriées, en fonction de la gravité du cas. Les cas avérés de harcèlement sexuel pourraient faire l'objet (et ont déjà fait l'objet) des sanctions suivantes: avertissement, remontrances, blâme, révocation et renvoi sans préavis.

10. Sensibilisation au viol

1. Les informations contenues dans la présente partie du document ont été établies avec l'aide du St. Vincent's Hospital and Medical Centre Rape Crisis Programme à New York.

2. La présente section vise essentiellement à vous informer au sujet des questions qui touchent au viol et aux agressions sexuelles, afin de réduire la possibilité que vous soyez victime d'une agression. Le viol est considéré, après l'homicide, comme le deuxième délit de violence par ordre d'importance. Le viol a des effets psychologiques extrêmement graves et il faut parfois des années pour que la victime s'en remette. Ce n'est que récemment qu'il est devenu acceptable de débattre ouvertement de ce problème, ce qui a permis d'identifier et de traiter les idées fausses au sujet du viol et des agressions sexuelles et de celles qui survivent à ces agressions.

3. Les définitions des expressions suivantes sont les définitions ad hoc couramment utilisées par les professionnels qui s'occupent des agressions sexuelles. Il ne s'agit pas de définitions juridiques.

- a. Agression sexuelle: tout acte sexuel non consenti imposé par la force à une personne par une autre.
- b. Viol: rapport sexuel qui a lieu sans le consentement de la personne.

4. **Personne n'est à l'abri d'une agression sexuelle.** L'agression sexuelle est une menace pour toutes les femmes. Il a été prouvé que des viols et autres agressions sexuelles ont été commis à l'encontre de victimes âgées de deux mois et âgées de 97 ans. Vous ne pouvez vous permettre de croire que cela ne pourrait jamais vous arriver. Il n'en est rien. **Des femmes dans le système des Nations Unies ont été victimes d'agressions sexuelles.**

5. **L'agression sexuelle est un crime de violence.** Il peut s'agir de force physique et de coercition. Les personnes qui imposent des actes sexuels à autrui ont souvent d'autres motivations que le sexe: elles agissent par désir de faire du mal à autrui et de le dominer.

6. **La plupart des agressions sexuelles sont commises par quelqu'un que vous connaissez ou par une relation.** Beaucoup de femmes qui ont été victimes d'agressions sexuelles ont eu des contacts préalables avec leur agresseur. Les délinquants sexuels peuvent être des connaissances, des voisins, des compagnons de sortie ou des membres de la famille. Le fait de connaître l'agresseur ne rend pas le crime moins violent.

7. **L'agression sexuelle est un des crimes avec violences les moins souvent signalés.** L'agression sexuelle n'est pas un crime peu fréquent. Simplement, il est rarement signalé.

Tactiques mises en œuvre par les violeurs

8. Le cycle de l'agression sexuelle se compose de quatre parties:
 - a. Le choix: en fonction de sa motivation, le délinquant potentiel choisit la personne qu'il veut agresser. La personne est tantôt choisie à l'avance, tantôt en fonction de l'opportunité qui se présente. Dans les deux cas, le délinquant attendra que la personne soit VULNERABLE OU ISOLEE.
 - b. Approcher la personne: le délinquant potentiel planifie son approche:
 - i. le délinquant amène par la ruse la personne qu'il a choisie à l'accompagner;
 - ii. le délinquant paralyse ou surprend la personne qu'il a choisie ou se précipite sur elle.
 - c. Début de l'agression: le délinquant domine la personne par sa seule présence, par des menaces, par la force.
 - d. L'agression; et
 - e. La répulsion: c'est ici que l'agresseur décide de punir physiquement ou de tuer la victime.

Motivations psychologiques courantes du violeur

9. Il n'existe aucun profil unique pour expliquer pourquoi un viol se produit. L'occasion, le trouble affectif, le désir sexuel: cela se produit pour toutes ces raisons mais, souvent, pour aucune d'elles. La colère est le fil conducteur commun à tous les types d'agression sexuelle. D'une manière générale, les délinquants sont de quatre types: les violeurs mus par la colère, par la volonté de pouvoir, par le sadisme et par l'opportunité.

10. **Le violeur mû par la colère** est le plus cruel. L'agression sexuelle devient un moyen d'expression et de libération de sentiments intenses de colère, de rage, de mépris, de haine et de frustration; l'agression va de pair avec une brutalité excessive. La force physique déployée pour commettre le délit est largement supérieure à ce qui serait nécessaire pour simplement maîtriser et soumettre la personne choisie. Pour ce type de délinquant, l'agression sexuelle paraît plus impulsive que préméditée. On peut souvent constater la présence d'un stress précipitant lié à une femme importante dans la vie du délinquant: sa mère, son épouse, sa petite amie. La furie qui en résulte est libérée et déchargée dans une agression sexuelle contre une personne choisie qui peut être différente de celle à l'égard de laquelle il nourrit ces sentiments. Le sexe devient une arme, le viol est pour lui le moyen par lequel il peut faire du mal à la personne choisie et l'humilier et, à travers elle, la femme importante en question. La satisfaction et le soulagement sont le résultat du déversement de colère plutôt que du plaisir sexuel.

11. **Le violeur mû par la volonté de pouvoir** utilise la force nécessaire pour terrasser la personne qu'il a choisie et la dominer. Par des menaces verbales, par l'intimidation au moyen d'une arme ou par la force physique, le délinquant place la

personne retenue dans une situation où elle ne peut le refuser ou lui résister, ce qui procure à l'agresseur un sentiment de puissance, de sécurité, de force, de maîtrise et de domination. Il compense ainsi les sentiments sous-jacents d'inadaptation, d'infériorité et d'impuissance. Dans les situations explosives de guerre et de conflit, les agressions sexuelles sont souvent le fait de groupes (de bandes, par exemple), notamment de militaires et de membres de milices. Dans ces situations, les femmes sont généralement plus vulnérables et courent plus de risques. Dans les situations d'après-conflit, certains hommes qui ont participé au conflit peuvent ne pas avoir immédiatement des velléités de viol. Dans le cadre de leur réintégration dans la société «normale», sortir avec une femme peut être la première étape d'une chaîne d'actes qui peut déboucher sur le viol. Après un conflit, les hommes peuvent perdre leurs aptitudes sociales et finir par être frustrés et irritables si une relation potentielle ne se déroule pas comme ils le veulent, ce qui peut entraîner un viol.

12. L'agression est généralement préméditée et précédée d'une utopie obsessionnelle dans laquelle, même si la personne choisie peut commencer par lui résister, elle se soumettra de bonne grâce une fois maîtrisée. Un violeur mû par la volonté de pouvoir peut, en réalité, rechercher une personne qui est une cible facile.

13. Le **violeur sadique** érotise l'agression en optant pour des voies de fait à caractère sexuel. Le délinquant tire sa satisfaction de la violence exercée à l'encontre de la personne qu'il a choisie. Les voies de fait sont délibérées, calculées et préméditées. Pour ce délinquant, la colère et la domination sont sexualisées en ce sens qu'il tire une intense gratification du fait qu'il maîtrise, fait souffrir et humilie la personne choisie.

14. La raison sans doute la plus courante du viol est l'opportunité. Souvent, le **violeur opportuniste** passe aux voies de fait pendant la commission d'un autre délit: vol ou piraterie routière, par exemple.

Possibilités lors d'une agression

15. La personne qui est victime d'un viol peut opter pour toute une série de réactions lors d'une agression. Lorsque vous décidez de la réaction, vous devez tenir compte du type de violeur, de l'environnement et de vos propres capacités. Vous pouvez choisir l'une des possibilités ou une combinaison de ces possibilités:

- a. **Soumission:** vous pouvez craindre de perdre la vie. Le but est alors de survivre;
- b. **Résistance passive:** dites ou faites quelque chose qui anéantit chez l'agresseur le désir d'un contact sexuel avec vous;
- c. **Résistance active:** tout type de force physique déployée pour vous débarrasser de l'agresseur: crier à l'aide, s'enfuir ou rendre les coups. Souvenez-vous que, si vous choisissez de résister, l'agresseur peut vous blesser grièvement ou vous tuer.

Le pour et le contre de l'autodéfense et de l'utilisation d'armes

16. Les avis divergent en ce qui concerne l'autodéfense et l'utilisation d'armes. Il convient de tenir compte des éléments suivants.

- a. Les techniques d'autodéfense exigent de l'entraînement et de la pratique. Il s'agit d'une décision personnelle que doit prendre chaque membre du personnel. Ces techniques améliorent votre confiance en vous et ne peuvent vous être reprochées. Elles sont légales et peuvent être utilisées à tout moment.
- b. Armes improvisées: il peut s'agir de n'importe quel objet à portée de main. Elles ne nécessitent aucun entraînement.
- c. Matraque chimique: il existe des lois locales à respecter en ce qui concerne l'usage d'une matraque chimique («mace»). Cela nécessite une bonne connaissance de l'objet et un entraînement. La matraque chimique a une durée de vie limitée. Elle n'est pas toujours accessible lorsque vous en avez besoin.
- d. Armes à feu: le port d'une arme par un membre du personnel est contraire à la politique des Nations Unies, sauf dans le cadre de son emploi officiel.

17. Il est important de souligner que l'utilisation de matraques chimiques ou d'armes à feu pourrait entraîner des actions pénales et/ou civiles à l'encontre de l'utilisateur, même si celui-ci estime que leur utilisation se justifiait.

Après une agression/Déclaration

18. Après qu'une femme a été violée, elle doit décider de déclarer ou non le délit. Si elle décide de le faire, le policier l'interrogera la plupart du temps de manière très approfondie sur les circonstances de l'événement. Parfois, la police est très professionnelle, traite la personne avec dignité et respect et explique pourquoi exactement elle doit poser certaines questions. Dans d'autres circonstances, la police s'est avérée moins sensible vis-à-vis des personnes qui ont été victimes d'une telle agression.

19. En tant que membre du personnel des Nations Unies, il se peut que vous travailliez dans des lieux d'affectation ou des missions où vous ne souhaiteriez pas déclarer ce délit à la police. Il vous faudra alors décider à qui le signaler. Vous pourriez le signaler à l'Agent habilité, à l'Agent de sécurité des Nations Unies, à votre Représentant, au Conseiller du personnel, au médecin ou à une de vos collègues. Vous pouvez aussi envisager de la signaler directement à votre Siège.

20. Après avoir parlé à la police, la personne sera emmenée à l'hôpital pour un examen qui peut contribuer à prouver qu'il y a eu viol. Il est essentiel que la personne s'efforce de conserver toute preuve du viol, notamment les vêtements. La personne qui survit au viol ne devrait pas se laver avant d'avoir été examinée. Après l'examen, elle recevra un traitement médical pour les blessures subies et contre les maladies vénériennes. Dans certains hôpitaux, elle recevra une piqûre de pénicilline à titre

préventif contre les maladies vénériennes. Certaines informations en matière de prévention des grossesses peuvent lui être données. Dans certains endroits, elle recevra également des informations en matière de SIDA. Certains hôpitaux peuvent offrir des services de conseil, mais c'est extrêmement rare. La section Premiers soins psychologiques ci-dessous fournira certaines informations à ce sujet. Les conseils peuvent être prodigués par diverses sources: le Conseiller du personnel, le médecin, votre Représentant, l'Agent habilité des Nations Unies ou l'organisme d'attache du membre du personnel.

21. Suite à une expérience aussi traumatisante, d'autres aspects liés à la santé devront être pris en compte et, en particulier, l'exposition possible au virus VIH. Les **trousses de prophylaxie post-exposition (PPE)** apportent une réponse médicale pour les personnes exposées au virus VIH. Le traitement PPE se compose de médicaments, de tests en laboratoire et de conseils. Les traitement doivent être entamés dans les premières heures qui suivent une exposition possible au VIH et être poursuivis pendant environ quatre semaines. Des trousses PPE sont disponibles dans chaque pays. Le membre du personnel devrait prendre contact avec le Conseiller principal pour la sécurité, le Coordonnateur des mesures de sécurité des services extérieurs, le Conseiller de pays pour la sécurité ou le Représentant de son organisme et lui demander où se trouve la trousse dans sa région et quelles sont les règles d'utilisation.

22. Dans la plupart des cas, si le violeur est appréhendé, la victime survivante peut décider de le poursuivre en justice. Si elle le fait, elle doit se préparer à un long supplice devant les tribunaux. Le viol est un délit difficile à prouver. Pendant un procès éventuel, la défense s'efforcera par tous les moyens de discréditer la victime survivante, souvent en plongeant dans le passé sexuel de la femme et en y puisant tout élément qui peut jeter un doute sur la véracité de son récit. Parmi celles qui ont survécu, beaucoup estiment que le traumatisme d'un procès est trop difficile à endurer pour elles.

23. Il est bien connu que beaucoup de femmes ne signalent pas le délit en raison de difficultés avec la police ou parce qu'elles se sentent trop coupables, bouleversées, effrayées ou faibles pour parler du viol. Parfois, elles recherchent une aide elles-mêmes, mais, la plupart du temps, elles taisent leur expérience.

Étapes du rétablissement

24. L'impact psychologique sur les survivantes d'un viol a été étudié pour la première fois dans les années soixante-dix. On a conclu que la plupart d'entre elles connaissent une réaction aiguë de stress à une situation où leur vie a été en péril. Bien que les symptômes émotionnels et psychologiques précis varient d'une survivante à l'autre, toutes présentent après les faits un profil distinctif que l'on a qualifié de «syndrome consécutif au traumatisme provoqué par le viol». Ce syndrome est pratiquement identique au «stress dû à un incident critique».

25. Le rétablissement de la survivante passe normalement par quatre phases:

a.

Phase aiguë: désorganisation

- i. La femme peut connaître un éventail d'émotions extrêmement diverses. L'impact du viol peut être puissant au point qu'elle exprime des sentiments de choc ou d'incrédulité. Des sentiments de peur, de colère et d'anxiété peuvent s'exprimer par des larmes, des sanglots, des sourires, de l'agitation et des contractions des muscles. La femme peut aussi se maîtriser, masquer ou cacher ses sentiments et présenter un comportement empreint de calme, de sang-froid ou de retenue.
- ii. Dans beaucoup de cas, la survivante est en état de choc et tout bonnement incapable de croire que l'agression s'est produite. Certaines femmes connaissent un état de détachement et de vivacité d'esprit extrême pendant ou immédiatement après l'agression. Même pendant qu'elle a lieu, elles peuvent mémoriser les caractéristiques physiques ou des détails vestimentaires de leur agresseur. C'est peut-être une manière pour elles de prendre leurs distances par rapport à ce qui se passe, mais cela présente des avantages réels en termes de survie.
- iii. Les premières semaines après l'agression sexuelle, les **symptômes physiques** suivants peuvent apparaître:
 1. des traumatismes physiques résultant de l'agression physique;
 2. une tension des muscles squelettiques;
 3. de la tension, des maux de tête et de la fatigue;
 4. des perturbations de la structure du sommeil ;
 5. de l'irritabilité;
 6. des problèmes gastro-intestinaux.
- iv. Des **réactions émotionnelles** apparaîtront également. Les femmes expriment un large spectre de sentiments lorsqu'elles commencent à être confrontées aux séquelles du viol. Ces sentiments peuvent être la peur, l'humiliation, la gêne, la colère, le désir de vengeance et la culpabilité. La peur de la violence physique et de la mort peut également se manifester.
- v. La survivante devrait être incitée à parler autant que possible de l'agression à ses amis et sa famille ou, si cela serait embarrassant pour elle, à quelqu'un en qui elle a confiance. Lorsque la survivante commence à être confrontée aux problèmes concrets associés à l'agression, elle devrait être incitée à rechercher une aide médicale ou des conseils professionnels.

Ajustement au monde extérieur

- i. La survivante semble avoir surmonté l'expérience, mais cette phase comporte un degré élevé de négation et de répression. La survivante commence à reprendre ses activités normales, et cette réaction saine devrait

être encouragée. C'est sans doute le moment le plus difficile et l'étape qui risque de durer le plus parce qu'elle dépend fortement de l'état d'esprit de la survivante avant l'agression et parce que la survivante est extrêmement vulnérable aux opinions de ceux qui l'entourent. Elle peut se sentir coupable, se reprocher sans fin d'emprunter une certaine rue ou de répondre à un bonjour. Autrement dit, elle retourne contre elle-même la colère de l'agresseur.

c. **Processus à long terme: la réorganisation**

i. Toutes les survivantes connaîtront une phase de désorganisation de leur mode de vie après l'agression sexuelle. Divers facteurs influenceront sur la manière dont elles font face au traumatisme: la force de l'ego, le soutien du réseau social et la manière dont les gens les traitent. Ce processus d'adaptation et de réorganisation commence à des moments différents d'une femme à l'autre. Les mêmes symptômes n'apparaissent pas dans le même ordre. Cette phase est caractérisée par les éléments suivants:

1. le besoin de changer de lieu d'affectation
2. le besoin de déménager;
3. le besoin de changer de numéros de téléphone;
4. les cauchemars;
5. la claustrophobie;
6. la peur du monde extérieur (le besoin d'isolement);
7. l'ochlophobie (peur de la foule);
8. la peur des personnes qui les suivent;
9. les peurs d'ordre sexuel;
10. la dépression ;
11. l'anxiété;
12. l'insomnie;
13. l'apathie;
14. l'incapacité quasi totale à fonctionner normalement.

d. **Résolution**

i. Pendant cette phase, la survivante est en mesure de faire face à son traumatisme et d'intégrer l'expérience dans sa structure émotionnelle. Elle cesse de se demander «Pourquoi cela m'est-il arrivé?» et dit plutôt: «Ces choses arrivent. C'est arrivé, c'est passé et maintenant, je vais de l'avant». Elle apprend aussi à diriger sa rage contre l'agresseur et pas contre elle-même.

Premiers soins psychologiques

26. La section qui suit a été rédigée par le St. Vincent's Hospital and Medical Centre Rape Crisis Programme sous la forme d'un document à distribuer aux survivantes d'un viol.

27. Le viol et ses séquelles peuvent être un cauchemar. Vous devez vous souvenir que vous n'êtes pas seule. Lisez le reste de cette page et réfléchissez à chaque point. Cela vous aidera beaucoup. Ce sera très dur pour vous, mais essayez quand même. **Souvenez-vous toujours que vous êtes une survivante et que vous vous devez à vous-même de vous rétablir de cet incident traumatisant et de poursuivre votre vie.** Vous méritez d'être aidée parce que le viol est une chose horrible et que personne n'a le droit de vous faire cela. Faites-le pour vous-même.

- a. Vous n'êtes PAS responsable du viol.
- b. Vous n'allez pas devenir folle – toute réaction ou presque est normale.
- c. Il s'agit d'une crise très grave – prenez grand soin de vous.
- d. Les réactions des gens peuvent vous choquer – ils ne comprennent pas et vous ne devez pas écouter des choses qui vous font du mal.
- e. Vous êtes la victime d'un crime auquel vous avez survécu.
- f. Vous êtes une femme bien.
- g. Vous méritez toute l'aide que vous pouvez obtenir – DEMANDEZ-la.
- h. Vous n'êtes pas seule, sauf si vous vous isolez.
- i. Vous survivrez, cela ne fait pas de doute.
- j. Vous avez parfaitement le droit de pleurer, de crier et de vous mettre dans tous vos états.
- k. Si vous craignez vraiment de devenir folle et ne pouvez vous prendre en main vous-même, recherchez des soins professionnels, sans vous soucier de ce que quiconque peut vous dire.
- l. Il existe des personnes qui peuvent vous aider.
- m. Vous êtes une personne précieuse.
- n. Tout ce qui vous fait vous sentir mieux, faites-le.
- o. Ceci est la pire chose qui vous soit jamais arrivée – acceptez-le et agissez en conséquence.
- p. Vous n'êtes EN RIEN responsable du viol.
- q. Si nécessaire, abordez les choses une par une en prenant votre temps. Ne vous laissez pas submerger.
- r. Essayez d'orienter votre colère. Par exemple, tenez-vous au milieu de la place et criez tout ce que vous voulez contre le violeur, comme s'il était là.

- s. Vous êtes en sécurité, même si vous n'en avez pas l'impression. Le viol, c'est du passé.
- t. Essayez de trouver une ou des femmes compatissantes et parlez-en avec elles.
- u. Si la réaction d'une personne à votre viol vous choque ou vous perturbe, faites-la taire et éloignez-vous d'elle. Même s'il s'agit de votre mari, de votre amoureux ou de votre meilleur ami, **CE QUI COMPTE AVANT TOUT, C'EST VOUS.**
- v. Trouvez un objet quelconque (tout ce qui vous aide) et tenez-le en main, si nécessaire.
- w. Essayez de réfléchir le plus clairement possible à ce qui est bon pour vous et **FAITES-LE.**
- x. Forcez-vous à en parler au plus grand nombre possible de personnes compatissantes.
- y. Il n'y a rien dont vous devez avoir honte.

Références

1. ST/SGB/2005/20. Circulaire du Secrétaire général: Prévention du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et de l'abus d'autorité au travail.
2. Safety and Security for Women who Travel – Sheila Swan et Peter Laufer
3. <http://www.journeywoman.com/ccc/default.html>
4. <http://www.safety.com>